

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal
Du Mardi 11 Février 2020 à 18 h00 à la Mairie de Barbazan

STATION THERMALE CLASSEE

Présents : Mmes STRADERE Michelle, ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony.

Absente : VEYRIES Nadine donne procuration à STRADERE Michèle.

Absent : BRUNA Roger.

1 – Vente coupe de bois des Thermes

Madame le Maire informe que la coupe de bois au parc des Thermes est en cours. Une vente se fera. Pour prétendre à l'achat de bois, les habitants du village qui ont une cheminée doivent s'inscrire à la mairie avant le 28 février 2020.

Le partage du bois se fera en fonction du nombre de stères et d'inscrits.

Le tarif du stère est fixé à 10€.

Aucune inscription ne pourra se faire après le 28 février 2020.

La date de retrait sera communiquée ultérieurement.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

L'ONF doit donner une réponse pour la récupération de bois mort à Gès. A suivre.

2 – Restauration du mur du chemin VTT au lac

Des devis sont proposés.

Le devis de l'entreprise Rougé-Séguéla est retenu et sera payé par le pool routier.

Vote : 9 : Pour 1 : Abstention

3 – Achat des terrains de Madame LOREY (Avenue des Thermes)

Madame le Maire rappelle que la commune a proposé 8000€ à Madame LOREY pour l'achat de ses terrains ; et que cette dernière a accepté cette offre.

Les parcelles sont : B595, B969, B450, B252 et B1189.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cet achat à l'unanimité.

4 – Salle de bains – Location BLOUDI Hassan

Des précisions doivent être apportées aux 2 devis proposés. Suite au prochain conseil.

5 – Dette de l'ONF

Une demande d'annulation de la dette avait été faite (27470.87€). Cette dette a été annulée.

6 – Questions diverses

A/ Prime de fin d'année

Un agent a été oublié dans l'attribution de la prime de fin d'année. Le calcul sera identique aux autres employés : 220€ de part fixe calculée au prorata des présences. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

B/ Humidité dans l'appartement La Mourède

L'entreprise LOUGE doit vérifier d'où viennent les problèmes d'humidité dans l'appartement La Mourède (RDC).

C/ Motion pour l'abandon du projet de réforme du TGI de Saint-Gaudens.

En référence à la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 de la réforme de la justice, l'article 95 prévoit la fusion du tribunal d'instance et du tribunal de grande instance dans un tribunal judiciaire départemental. Une ordonnance et trois décrets d'application ont été publiés au Journal Officiel le 1^{er} septembre dernier pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Ces textes officiels ont pour but d'étendre et de transférer des compétences, de répartir les contentieux mais aussi de créer des chambres spécialisées.

Concrètement, quelles pourraient être les conséquences pour Saint-Gaudens et le Comminges, sachant que ce tribunal judiciaire départemental sera officialisé à Toulouse. Des transferts de compétences sont envisagés.

Des questions légitimes se posent.

Quid de l'avenir de la juridiction.

Quid du transfert de l'instruction à Toulouse.

Quid du rôle du parquet et de la politique pénale.

Que penser de la volonté de création de parquets départementaux ou le chef de file serait le procureur de Toulouse. Quelle sera l'incidence sur un parquet vidé d'une partie de son contenu et placé sous la tutelle du procureur de Toulouse. Ne faut-il pas y voir un ministère public de deuxième rang qui n'aura plus la photographie exacte d'une activité morcelée, une partie étant décentralisée sur Toulouse.

Quelle politique pénale sera appliquée. Le parquet ayant l'opportunité des poursuites, quels seront les critères retenus pour activer l'action publique, sachant qu'au regard du taux de délinquance et de l'importance des délits Toulousains, la situation de Saint-Gaudens et son ressort peut paraître en décalage et voire nombre de dossiers classés sans suite ? Il y a là un risque préjudiciable d'un appauvrissement de son action publique.

Quid des lourdeurs administratives, alors que la proximité des contacts entre le parquet et les forces de l'ordre sont un atout indiscutable.

De plus ces transferts de compétence auront une incidence sur les effectifs de police et de gendarmerie, obligés dans le cadre des déferrements à démultiplier les allés et retours à Toulouse, au détriment d'une présence sur le territoire préjudiciable aux Commingeois.

A cela s'ajouteront des délais de jugements rallongés, un risque de diminution des démarches voire de désistement des victimes, par rapport aux alourdissements et lenteurs administratives, à la nécessité et au coût des déplacements à Toulouse pour prétendre bénéficier de dédommagements importants.

Que dire encore de la remise en cause des audiences collégiales composées de trois magistrats qui jugent les affaires correctionnelles les plus importantes et donnent une certaine aura à la juridiction. Comment interpréter la suppression des comparutions immédiates qui sont des réponses fermes, rapides et essentielles pour les auteurs d'infractions mais aussi pour les victimes avec la reconnaissance de leur statut. L'essentiel de la justice serait rendu à Toulouse déjà saturé.

Ce sont les populations les plus défavorisées qui en feraient les frais.

Pourquoi supprimer un système qui marche ?

Certes un tribunal existera à Saint-Gaudens, ce ne sera pas une chambre détachée, mais le risque de coquille vide existe.

Quid du projet d'extension du ressort, jeté aux oubliettes.

Quid de la création d'un tribunal pour enfant à Saint-Gaudens sachant l'implication de plus en plus de mineurs dans des actes délictueux, et du renfort d'un juge pour enfant en sus de l'effectif actuel, seul gage pour un fonctionnement normal. La encore le dossier est gelé.

Autant de questions légitimes qui se posent pour une réforme basée sur un principe discutable de rentabilité économique de ce qui est en fait, un déménagement du territoire.

Ce constat terrible largement partagé par les professionnels de la justice ne peut que susciter une certaine inquiétude à laquelle les élus que nous sommes ne peuvent rester indifférents.

Cette politique de démenagement du territoire démontre une nouvelle fois, le peu d'attachement aux territoires ruraux au détriment des centres urbains. Certes avec 95 000 personnes dans le ressort, le Comminges ne peut rivaliser avec la mégapole toulousaine mais les Commingeois méritent comme tout citoyen que ne soit bafoué l'accès au droit et qu'existe un réel service public accessible à tous.

Cette réforme, au détriment du justiciable remet en cause le **principe de service public**, et l'égalité pour tous de bénéficier d'une **justice de proximité**.

Ne pas avoir les moyens de ses ambitions serait catastrophique pour le fonctionnement de la justice. Les conseillers communautaires respectueux de la loi prennent acte de la création d'un tribunal judiciaire à Saint-Gaudens mais s'opposent à cette réorganisation judiciaire pour un tribunal vidé de son contenu. La spécificité Commingeoise doit être prise en compte pour un tribunal de plein exercice.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D/ Achat de barrières pour trottoirs Route de Luscan

Afin d'empêcher les voitures de se garer sur les nouveaux trottoirs de la route de Luscan, Madame le Maire propose l'achat de 25 barrières. Un devis sera demandé à la société Comat & Valco. Une demande de subventions sera faite auprès du Conseil Départemental.

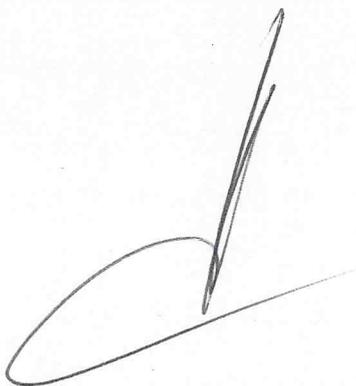
Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

E/ Eclairage Kiosque-Buvette

Anthony VALLE propose de refaire l'éclairage du kiosque-buvette. Prévoir l'achat de projecteurs.

F/ Marquage au sol

Le traçage au sol dans le village est à prévoir, notamment pour les stops. Contacter le Département. Marquage près de la garderie, voir la Mairie de Gourdan pour le prêt du matériel de peinture.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' or 'W' shape with a vertical stroke extending upwards from the center.

